

Prestations supplémentaires destinées au DIP

Projets participatifs : « Bien vivre ensemble »

Par le biais du « Budget participatif », le Service des écoles soutient les projets d'écoles favorisant le bien vivre ensemble dans et autour de l'école.

Conditions : processus participatif

Les projets doivent, dans leur conception, dans leur pilotage, comme dans leur résultat, favoriser l'échange, et créer des liens entre les partenaires scolaires (enseignant-e-s, Direction, GIAP, élèves, parents, maisons de quartier, actrices et acteurs de la vie de quartier).

Ainsi, le Service des écoles demande que le projet soit piloté par une **Commission du budget participatif**, formée de représentant-e-s des différents partenaires. Cette dernière doit veiller à intégrer les élèves et à s'assurer de leur participation à toutes les phases du projet.

Procédure

1. L'école qui a l'intention de concrétiser un projet prend contact avec le Service des écoles à l'attention de M. David Chevrolet à ecoles@ville-ge.ch. Ce dernier participe à l'élaboration du projet afin de garantir le respect de la méthode et valider les différentes étapes du projet.
2. L'école¹ soumet ensuite une demande écrite sous la forme d'un projet accompagné d'un budget ([voir document « Demande de projet »](#)). **Attention les projets 2023 doivent être remis au plus tard fin octobre.**
3. Une fois le projet accepté, la subvention est versée à l'école. Cette dernière est responsable de la gestion de la subvention. Par ailleurs, la Commission du budget participatif informe régulièrement le Service des écoles de l'avancement du projet (chantiers à réaliser, impression de matériel de communication, organisation d'un événement ou d'une inauguration, etc.).
4. Une fois le projet réalisé, la Commission de budget participatif remet un bref rapport de projet au Service des écoles. Au surplus, l'école remet également les comptes et les justificatifs de paiement.

Attention :

- Les fonds non utilisés doivent être remboursés.
- Les écoles doivent avoir remis les comptes et le rapport de projet avant d'en soumettre un nouveau.

Contact

Merci de transmettre vos projets et/ou vos questions à M. David Chevrolet par mail ecoles@ville-ge.ch ou par téléphone au 022 418 48 05

¹ Un partenaire scolaire (GIAP, APE, autres) peut également soumettre un projet. Le financement sera toutefois effectué sur le compte de l'école ce qui implique que la Direction de l'établissement scolaire soit partie prenante.